

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la séance du 6 décembre 2011

L'an deux mil onze, le mardi 6 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Présents : MOREL JP – DANGOUMAU JP – AGUEEFF M – MONTELS JP – MARTEAU P
BLANQUET E – PIVOT A – DESHAYES M – GRIPON P – BOBIN G -

Absents : MARAIS M – MONGIS A – CAILLERE CI – DAVRAINVILLE S -

M. Jean-Pierre MONTELS est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2011, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Modification Statuts CCPN
- Indemnités Percepteur
- Décision modificative n° 2
- Création emploi service technique
- Agents recenseurs
- Redevance domaine public
- Bassins versants – groupement de commandes
- Restos du Cœur – Aide financière
- O.N.F. – Programme 2012
- Questions diverses

Modification des statuts de la CCPN

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes « La Porte Normande » a, en date du 28 septembre 2011, décidé à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser la modification des statuts de la CCPN. Le maire précise que les principales modifications consistent en ajustement des compétences pour tenir compte des contraintes financières de la CCPN ou pour permettre une plus grande liberté d'actions pour les communes notamment dans la reprise ou l'ouverture de commerces (point multi services).

La compétence voirie a été revue pour permettre aux communes de réaliser leurs assainissements en traverse.

Le maire rappelle que chaque commune doit se prononcer sur ces modifications. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications des statuts de la Communauté de Communes « La Porte Normande ».

Indemnité Percepteur

Le maire donne lecture du courrier reçu du Trésorier d'Ivry la Bataille demandant que lui soient versées ses indemnités de conseil qui s'élèvent à 419,98€, après déduction des charges CSG et CRDS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte de verser ces indemnités.

Décision modificative N°2

Le maire présente la décision modificative n° 2 du budget communal. Il est nécessaire de compléter l'article 2313. Le maire propose donc de prélever la somme nécessaire au 20415 :

L'écriture suivante est donc présentée :

- Art. 20415 - 90 000 €

- Art. 2313 + 90 000 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette décision modificative.

Création emploi service technique

Le maire informe que pour tenir compte des contraintes liées à la disponibilité de certains agents, et de prendre en compte les charges supplémentaires liées à la mise en place de la restauration scolaire dans la salle d'activités et devant l'augmentation des activités dans la commune, il se voit dans l'obligation progressive de solliciter des sous-traitants. Il propose de créer un poste supplémentaire agent technique de 2ème classe à compter du 1^{er} janvier 2012.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette création et autorise le maire à procéder à la déclaration de ce poste auprès du Centre de gestion dans le cadre de la procédure de recrutement des contractuels dans la fonction publique territoriale

Agents recenseurs

Les opérations de recensement au titre de l'année 2012 se dérouleront de mi-janvier à mi-février 2012. Pour ce faire, il est nécessaire de créer deux postes d'agents recenseurs non titulaires pour la période concernée.

Les taux de vacations attribuables aux agents recenseurs sont fixés aux montants bruts de :

1,50€ la feuille de logement

1,00€ la feuille individuelle

19,60€ la demi-journée de formation

En outre, une partie forfaitaire sera accordée :

200€ d'indemnité de préparation de collecte et de déplacements

150€ d'indemnité de fin de mission attribuée en fonction de la qualité du travail effectué par chacun des agents.

Le maire informe qu'une partie de ces dépenses feront l'objet d'une dotation de l'état

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ces créations et autorise le maire à signer les documents correspondants

Redevance domaine public

Le maire donne lecture du courrier du SIEGE indiquant la somme que la commune peut percevoir du fait de l'occupation du domaine public par la société GEDIA (gaz). Le maire informe que seule désormais la redevance sera calculée sur la longueur des voies communales et non plus sur la globalité du linéaire gaz présent sur notre territoire, le conseil Général ayant décidé de conserver la part correspondante aux voies départementales se trouvant en agglomération.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'état des sommes dues qui s'élève à 226€ et autorise la maire à signer les documents correspondants

Bassins versants

Le maire fait un historique de la situation et rappelle que nous sommes en situation difficile avec la commune du l'Habit qui nous tient responsable des inondations qui se produisent au bas l'Habit. Le maire de cette commune ayant par le passé manifesté son intention de porter l'affaire en justice, il avait été réalisé une étude pour traiter une partie de ces eaux qui proviennent de la commune. Ces travaux ne pourront être subventionnés par le Conseil Général et la Région que si l'ensemble du bassin versant concerné est traité.

Pour poursuivre ce projet, il est donc nécessaire de créer un groupement de commande entre les quatre communes concernées par ce versant. Cet engagement permettrait d'espérer l'obtention d'une subvention à hauteur de 60%.

Le maire informe qu'il souhaite que l'on adhère à ce groupement d'achat mais précise que cet engagement porterait uniquement sur le point de contentieux avec la commune de l'Habit à savoir le traitement des eaux venant de la grande rue jusqu'à hauteur du cimetière de la commune puisque passé ce point, les eaux proviennent de la commune de l'Habit. Si un aménagement collectif permettrait de réduire les coûts, il est favorable à ce que cela soit étudié.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à ce groupement de commande pour le traitement des ruissellements en provenance de la grande rue en direction du cimetière de la commune de Bois le Roy et autorise la maire à signer les documents correspondants.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

- M. Patrick Marteau membre titulaire de la commission d'appel d'Offres propre à ce groupement
- M. Jean-Pierre Morel membre suppléant

Resto du cœur

Le maire informe le conseil municipal des difficultés d'organisation des « Restos du cœur » de Saint André de l'Eure et de Croth. Ils ne peuvent plus bénéficier du véhicule et du chauffeur de la communauté de communes. De ce fait, il y a un vrai risque de ne pouvoir approvisionner ces structures, environ une tonne et demi de marchandises chaque semaine.

Le maire propose que le CCAS verse une subvention de 200€ pour aider les « Restos du cœur » qui voient chaque année le nombre de demandeurs augmenter.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à demander au CCAS de participer au financement et à transférer, si besoin, un complément de budget

ONF – programme 2012

Le maire donne lecture du courrier de l'ONF concernant les possibilités d'une coupe de bois de chauffage pour 2012. Seule la parcelle n° 8.a peut faire l'objet d'une coupe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte que celle-ci fasse l'objet d'une coupe et décide que cette coupe sera affectée à la vente de bois façonnés. Le maire est autorisé à signer les documents correspondants.

Questions diverses

Le maire informe :

Que malgré son refus, la CCPN a décidé d'organiser une réunion d'information pour lancer le contrôle des assainissements individuels sans tenir compte du refus et de la lettre ouverte (dont il fait lecture rédigée par les communes de Croth, Marcilly sur Eure, Epieds et Bois le Roy), lue en assemblée générale de la CCPN au mois d'octobre. Ces communes refusent le lancement de ces contrôles tant que les schémas d'assainissement ne seront pas modifiés. Les schémas actuels ne permettent pas de bénéficier de subventions si des installations devaient faire l'objet de réhabilitation du fait que nous sommes prévus en assainissement collectif.

Le maire souhaite que les élus approuvent l'envoi d'une motion indiquant notre refus de ces contrôles, tant que les schémas d'assainissement de nos communes ne seront pas modifiés. Le coût d'un contrôle est facturé 120€ par la CCPN.

Une rénovation d'installation par foyer peut aller de 5 à 10 000€ suivant l'environnement la taille de l'habitation de la dépollution éventuelle des terrains compte tenu de l'ancienneté des habitations.

Tous les élus s'associent à l'action de Monsieur le maire et approuvent l'envoi d'une motion au président de la CCPN.

Qu'un plan de mise en place de comprimés d'iodure de potassium et de distribution à la population est en cours d'élaboration.

Que l'enfouissement du chemin du Poirier Noir a été retenu par le SIEGE.

Que la commune de Bois le Roy est prête pour le transfert de la cantine de l'école vers la salle des fêtes. Tout le matériel nécessaire a été acheté et est arrivé et qu'un courrier a été envoyé en conséquence au maire du L'Habit.

Que la commune a subi de nouvelles dégradations au moment du Marché de Noël (barnum, lampadaires.....). Que cette situation ne peut plus durer et qu'il demandera systématiquement la poursuite des responsables à chaque fois qu'ils pourront être identifiés.

Qu'il a reçu tous les bilans des diverses associations, sauf une et qu'il a participé à l'assemblée générale de l'A.J.V. du L'Habit et retransmets les remerciements reçus suite à la subvention versée.

Que nous avons reçu au titre du Fleurissement de la Commune une subvention de 1 200€.

Que M. Hervé Maurey, sénateur, a par un mail, rappelé aux maires que s'il ne notifiât pas leur refus de transférer leurs pouvoirs de police aux présidents de leur communauté de communes, ceux-ci seraient automatiquement transférés, à compter du 1^{er} décembre 2011. Le maire informe les membres du conseil qu'il a pris, comme l'ensemble de ses collègues de la CCPN, cette délibération.

Monsieur Michel Deshayes demande à ce que soit regardé de près l'état sanitaire du saule pleureur de la mare de Boiteau

Monsieur Paul Gripon confirme que l'acquisition des ordinateurs, imprimantes et du meuble de rangement pour l'école est en cours. Nous sommes en attente d'une date de livraison.

Monsieur le maire informe qu'il écrira à l'inspection académique afin qu'elle assure la responsabilité des actions ultérieures éventuelles concernant la mise en place de bornes WIFI dans chaque classe à la demande des enseignantes en lieu et place du câblage réseau existant.

Mlle Marianne Agueeff précise que les colis destinés aux aînés de la commune âgés de 65 ans et plus, doivent arriver très prochainement. Leur distribution se fera avant les Fêtes.

Elle rappelle également que les dons de nourriture ou autres destinés au « Noël pour Tous » peuvent être encore amenés pendant les permanences de mairie.

La séance est levée à 22h20.